

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 19

Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mille neuf, le cinq mai
Le Conseil Municipal de la commune de Vix
Dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la Présidence de
Monsieur Bertrand RIOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :
29 avril 2009

Présents : MM. Bertrand RIOT, Denis GANTIER, M. Philippe MANTEAU, Mme Elisabeth RAVELEAU, MM Claude RENARD, Fabien GUILLON, Julien CHABIRAND, Thierry GUILLON, Pascal BETAU, Mlle Francine CHAPITREAU, M. Laurent GOGUET, Mmes Sonia MENU, Delphine PAQUEREAU, Isabelle NAROLLES, Pierre-Marie GEOFFROY, Jean-Claude CHEVALLIER, Gilbert CHAMPION.

Absents excusés : Mme Nadine LECERF ayant donné pouvoir à Mme RAVELEAU
M. Paul DUMARGUE ayant donné pouvoir à Mme CHAPITREAU

Secrétaire de séance : Mme Delphine PAQUEREAU

Remarque de Mme Francine CHAPITREAU concernant le versement de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise : renseignement à prendre auprès du Trésor Public.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2009 a été approuvé.

➤ **1 – FINANCES**

1.1 Audit énergétique fait par le SYDEV-

Lors de la réunion du 2 décembre 2008, le Conseil Municipal avait approuvé la proposition du SYDEV de faire une étude sur la consommation énergétique des bâtiments communaux.

Pour mémoire, les bâtiments concernés sont : la Mairie, le Foyer des Jeunes, le restaurant scolaire, le groupe scolaire, la garderie, la salle de judo.

Le coût de cet audit s'élève à 3200 € HT. Le financement est le suivant :

ADEME : 15 %

Conseil Général : 30 %

SYDEV : 35 %

La commune : 20 % soit environ 640 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

autorise Monsieur le Maire à signer la convention

accepte la proposition de l'audit énergétique fait par le SYDEV pour un montant de participation de la commune de 640,00 € HT.

1.2 Indemnité représentative de logement instituteurs année 2008.

La circulaire du 29 juillet 2008, la Préfecture nous avait notifié le montant de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2007, fixé à 2 078 €.

Le conseil Départemental de l'Education Nationale a décidé un taux d'augmentation de 3%. Le montant unitaire de l'I.R.L. de base serait alors porté à 2 142 €.

	Montant de l'IRL	Part versée par l'Etat	Complément communal
IRL de Base	2 142,00 € (soit 178,50 €/mois)	2 142,00 € (soit 178,50 €/mois)	Néant
Majoration de 25 % (instituteurs mariés sans enfants, mariés, célibataires, veufs ou divorcés avec au moins un enfant à charge)	2 677,44 € (soit 223,12 €/mois)	2 677,44 € (soit 223,12 €/mois)	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant de l'Indemnité représentative de logement instituteurs pour l'année 2008 telle qu'elle est présentée ci-dessus.

1.3 Mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail faite par le Centre de Gestion de la Vendée – signature d'une convention.

Afin que l'inspecteur du Centre de gestion de la Vendée puisse intervenir dans le cadre de l'hygiène et la sécurité au travail, une convention doit être signée. Cette intervention se déroulerait sur 2 jours dans les services, les 18 et 19 mai 2009.

Cette mission se déroule en trois phases :

- 1) réunion d'ouverture : Présentation de la mission « santé et sécurité au travail » et désignation de ou des personnes chargées d'accompagner l'inspecteur,
- 2) inspection de documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité et des locaux de travail de la collectivité,
- 3) réunion de clôture – compte rendu de la visite durant lequel sont exposées à l' élu et à la personne accompagnante, les non conformités relevées. Les mesures d'hygiène et de sécurité qui paraissent nécessaires seront développées durant cette réunion.

La facturation sera basée sur : le nombre de journées d'intervention réellement effectuées, le temps nécessaire pour l'établissement du rapport. Le tarif appliqué pour l'ensemble de ces prestations sera de 300 € la journée et de 170 € la demi-journée.

Monsieur GANTIER propose sa candidature pour accompagner l'Inspecteur du Centre de Gestion de la Vendée les 18 et 19 mai 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **accepte** la mission d'Inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail faite par le Centre de Gestion de la Vendée,
- **autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention,
- **désigne** Monsieur GANTIER Denis, 1^{er} adjoint comme personne accompagnante.

1.4 Subvention : un broyeur pour un monde meilleur

Monsieur RENARD expose le projet d'un groupe d'étudiants en Génie Mécanique et Productique de l'IUT de Nantes. Ces derniers proposent dans un but humanitaire, de réaliser un broyeur de noyaux de dattes à destination de la Mauritanie. Les objectifs de ce groupe d'étudiants :

- Planter le broyeur en Mauritanie (assistance mécanique).
- Former les femmes mauritaniennes à l'utilisation de ce broyeur.
- Transmettre leurs connaissances sur la fabrication et la maintenance du broyeur aux artisans locaux, aux écoles techniques.
- Tisser un lien relationnel avec la population mauritanienne.

Pour les aider à réaliser ce projet, ils sollicitent une subvention qui financera leur action « participation argent » auprès de la Commune de Vix de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 200 € à l'association « un Broyeur pour un monde meilleur ».

1.5 SYDEV : travaux neufs d'éclairage aménagement carrefour giratoire RD25/RD25B

Suite à l'aménagement du carrefour giratoire de la RD 25/RD25B, une convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage doit être signée avec le SYDEV.

	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux participation	Montant de la participation
Eclairage	2 342,00 €	2 801,00 €	2 342,00 €	70 %	1 639,00 €

Le montant de la participation de la commune s'élève à 1 639,00 €.

Par ailleurs, Monsieur CHEVALLIER fait le compte rendu de l'avancement des travaux du giratoire de la Marquiserie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SYDEV et la participation sera imputée sur le budget éclairage pour la somme de 1 639,00 €.

1.6 SYDEV : Travaux rue du Pont aux Chèvres, effacement des réseaux

Une estimation du coût des travaux a été réalisée par le SYDEV pour l'effacement des réseaux rue du Pont aux Chèvres.

Ces travaux consisteraient à enfouir 600 mètres de réseau électrique, de réseau téléphonique y compris la reprise des branchements individuels ainsi que l'installation de nouveaux candélabres d'éclairage public.

Le montant estimé des travaux ainsi que la participation communale sont donnés dans le tableau suivant à savoir :

- une aide du SYDEV aux effacements des réseaux électriques de 88 % du montant HT des travaux
- une aide du SYDEV aux travaux d'éclairage public de 30 % du montant HT des travaux.

Nature des travaux	Coût estimé travaux HT	Coût estimé Travaux TTC	Participation communale
Réseaux électriques	118 000,00 €	141 128,00 €	14 160,00 €
Eclairage Public	27 950,00 €	33 428,00 €	19 565,00 €
Communications électroniques-génie civil réseau téléphonique	39 000,00 €	46 644,00 €	46 644,00 €
TOTAL	184 950,00 €	221 200,00 €	80 369,00 €

Ces coûts ne comprennent pas le câblage téléphonique dont la part qui sera réclamée par France Télécom est estimée à 1 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'engager cette opération d'effacement des réseaux – Rue du pont aux Chèvres et autorise Monsieur le Maire à signer l'estimation faite par le SYDEV.

1.7 Vente parcelle ZI N°51 (2a 70ca) à M. et Mme RICHARD

Lors de la séance du 1^{er} juillet 2008, le Conseil Municipal avait donné pouvoir au Maire pour faire une proposition auprès de M. et Mme RICHARD. Ces derniers souhaitaient acquérir la parcelle ZI N° 51 en continuité de leur terrain.

Le prix de vente proposé est de 1,45 € (soit 391,50€ pour la totalité de la parcelle).

M. et Mme RICHARD ont remis un accord écrit, ils s'engagent à s'acquitter des frais notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle ZI N° 51 (2 a 70 ca) à Monsieur et Madame RICHARD pour 1,45 € le m²,
et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés se référant à cette vente.

2 – PATRIMOINE - TRAVAUX

2.1 Choix de l'entreprise pour les travaux de restauration de l'Abside.

Suite à l'avis favorable en réunion du conseil municipal du 14 octobre 2008 pour la restauration de l'Abside, un bordereau de prix pour les travaux de confortement de l'abside romane de l'ancienne église de Vix a été établi et envoyé à différentes entreprises.

La Commission d'Appel d'offres du mardi 7 avril 2009 a analysé trois propositions.

Le tableau des analyses d'offres est le suivant :

	Montant HT	Montant TTC
entreprise GUILLEBEAUD	62 794.75	75 102.52
Entreprise BENAITEAU	45 152.66	54 002.58
Entreprise LOGEAIS	51 130.40	61 151.96

Les trois entreprises sont spécialisées dans la restauration de bâtiments anciens.

L'entreprise BENAITEAU a présenté l'offre la plus intéressante pour un montant de 45 152,66 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

décide de retenir l'entreprise BENAITEAU pour les travaux de restauration de l'Abside romane pour un montant de 45 152,66 € HT.

et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

2.2 Toiture du bâtiment Prouzeau : choix

Plusieurs devis sont parvenus à la Mairie. Les propositions concernaient la charpente et la toiture. Après étude en commission, il est proposé au Conseil Municipal le choix suivant.

Charpente : l'offre de M. DEBORDE Thierry pour un montant de 2 360,49 € H.T.

Couverture : l'offre de M. GELOT Maçonnerie pour un montant de 4 856,64 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir pour la rénovation du bâtiment Prouzeau :

l'entreprise DEBORDE pour un montant de 2 360,49 € HT, charpente.

l'entreprise GELOT Maçonnerie pour un montant de 4 856,64 € HT, couverture,

et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

2.3 Création d'une commission pour l'aménagement du parc de la Mairie et de ses abords

M. RIOT expose que l'aménagement du parc de la Mairie doit être envisagé Il y a lieu pour cela de constituer une commission.

Les membres du conseil Municipal qui désirent faire partie de cette commission sont : MM Philippe MANTEAU, Claude RENARD, Thierry GUILLON, Julien CHABIRAND, Laurent GOGUET, Jean Claude CHEVALLIER, Mme Isabelle NAROLLES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer une commission pour l'aménagement du parc de la Mairie et de ses abords.

Les membres sont : MM Philippe MANTEAU, Claude RENARD, Thierry GUILLON, Julien CHABIRAND, Laurent GOGUET, Jean Claude CHEVALLIER, Mme Isabelle NAROLLES.

3 – VIE COMMUNAUTAIRE

3.1 Modification des statuts de la CCVSA : travaux de peinture routière de signalisation horizontale.

Monsieur RIOT expose que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autize vient de décider de modifier ses statuts et a décidé d'intégrer une nouvelle compétence facultative dans la rubrique « Protection de l'environnement et de la qualité de vie » afin de réaliser les travaux de peinture routière de signalisation horizontale.

Monsieur RIOT propose l'intégration du point suivant au chapitre « compétences facultatives – A : protection de l'environnement et de la qualité de vie » :

Les travaux de peinture routière de signalisation horizontale, selon un programme annuellement :

- pour la voirie communale,
- des voies départementales, uniquement pour la partie non réalisée par le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autize.

4 – VOIRIE – URBANISME

4.1 Participation pour le Chemin du Sablon.

Monsieur Fabien GUILLON explique que le chemin du Grand sablon est très dégradé et que la circulation devient difficile. Les agriculteurs proposent de fournir les matériaux nécessaires pour la réfection de ce chemin et demandent le prêt par la commune du camion gravillonneur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la demande des agriculteurs, à savoir la participation de la commune sous forme de prêt du camion gravillonneur.

4.2 Rocade contournement de Vix

Monsieur RIOT rappelle que le tracé du projet de contournement du bourg de Vix a été abordé en 2006. Afin que le Conseil Général l'inscrive au programme de la voirie Départementale 2010-2020, et pour montrer l'intérêt particulier que la commune porte à cette opération, il y a lieu de prendre une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande au Conseil Général de la Vendée d'inscrire au programme de la Voirie départementale 2010-2020, le contournement du bourg de Vix.

4.3 Aménagement des abords de la salle communale et du centre Bourg

Monsieur RIOT fait le compte rendu de la réunion avec le Cabinet NICOLLET. Des documents ont été demandés : un lever topographique, les réseaux assainissement et électrique autour de la salle communale et de l'école.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 11 juin 2009.

4.4 Constitution du comité de pilotage du PAVE

Madame RAVELEAU explique que la création du comité de pilotage doit faire l'objet d'un affichage pendant 30 jours. Ce comité sera composé d'élus municipaux, d'usagers, de représentants d'associations, de personnes handicapées et de toute personne pouvant ponctuellement apporter son concours.

L'objectif est de réaliser la chaîne de déplacement de toute personne handicapée ou à mobilité réduite et de dresser un constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'afficher la création du comité de pilotage du PAVE.

5 – SYDEV

5.1 Désignation d'un nouveau délégué titulaire

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2008, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants avaient été désignés pour représenter la commune au Syndicat départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SYDEV).

Pour des raisons personnelles, M. Gilbert CHAMPION ne souhaite plus représenter la commune en tant que titulaire auprès du SYDEV.

M. Jean Claude CHEVALLIER actuellement délégué suppléant accepte de le remplacer.

Représentation communale actuelle au SYDEV :

Philippe MANTEAU	Titulaire
Gilbert CHAMPION	Titulaire

Paul DUMARGUE	Suppléant
Jean Claude CHEVALLIER	Suppléant

Proposition :

Philippe MANTEAU	Titulaire
Jean Claude CHEVALLIER	Titulaire

Paul DUMARGUE	Suppléant
Gilbert CHAMPION	Suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de la représentation communale au SYDEV telle qu'elle est présentée ci-dessus.

6 – QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur GANTIER rappelle les consignes pour les permanences des élections européennes du 7 juin 2009 et demande aux conseillers de s'inscrire sur le tableau.

- Monsieur MANTEAU informe que la commission Voirie va se réunir prochainement, plusieurs dossiers seront à traiter, notamment en ce qui concerne
 - la règlementation des panneaux publicitaires,
 - les cessions gratuites : rue de la Touchantée et rue des Rivaux
 - les mobil homes : rencontre prévue avec les organismes concernés (assainissement, branchement eau...)
- M. RENARD lit le compte rendu de la commission avec les associations pour la préparation du 14 juillet.
Prochaine réunion prévue le 14 mai prochain.
- Inauguration des vestiaires du Football le 21 mai 2009, réunion prévue pour l'organisation le lundi 11 mai 2009.
- Commémoration du 8 mai.
- Lancement du site internet de la Mairie.

Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt deux heures quarante cinq minutes.

Vu pour être affiché le 11 mai 2009, conformément à l'article L.2221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à VIX,
Le 11 mai 2009
Le Maire,

Bertrand RIOT